

Décret

Générale

modern

## Décret n° 2003-0188/PR/MJAPM portant création d'un Office de Notaire et nomination d'un Notaire.

n° 2003-0188/PR/MJAPM

Ministère  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES PÉNITENTIAIRES ET MUSULMANES, CHARGÉ DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication  
15 septembre 2003

Numéro JO  
n° 17 du 15/09/2003

Date du numéro  
15 septembre 2003

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** La délibération n°315/7ème L du 04 janvier 1973

**VU** L'ordonnance n°86-034/PRE du 27 avril 1986

**VU** La loi n°170/AN/02/4ème L portant statut du notariat

**VU** La candidature de Monsieur Ahmed Aden Youssouf

SUR Proposition du Ministre de la Justice

Le Conseil des Ministres en sa séance du Mardi 09 septembre 2003.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est créé un septième office de notaire en République de Djibouti.

#### Article 2

Mr. Ahmed Aden Youssouf, est agréé à exercer la profession de notaire.

**Article 3**

Le présent décret est applicable dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence. Il sera également publié au Journal Officiel.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**